

Creapure®

Version 3.7 / FR

spécification: 131878

Date de la première version publiée:

Date de révision: 07.08.2020

N° du matériau:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Creapure®
Numéro d'enregistrement : 01-2119931462-43-0000
No.-CAS : 6020-87-7
No.-CE : 200-306-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Complément nutritif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Alzchem Trostberg GmbH
Dr.-Albert-Frank-Str. 32
83308 Trostberg, Germany
Téléphone : +49 8621 86-3351
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776
Alzchem Trostberg GmbH, Fire Brigade

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Sans obligation de marquage

2.3 Autres dangers

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Creapure®

Version 3.7 / FR

spécification: 131878

Date de la première version publiée:

Date de révision: 07.08.2020

N° du matériau:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Creatine monohydrate

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (% w/w)
Creatine Monohydrate	6020-87-7 200-306-6	>= 99

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Veillez à avoir de l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- En cas d'ingestion : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Creapure®

Version 3.7 / FR

spécification: 131878

Date de la première version publiée:

Date de révision: 07.08.2020

N° du matériau:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doit pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Éviter toute formation de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

|| Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.
Éviter l'accumulation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de mélanges air-poussière et tenir à l'écart de sources d'inflammation (comme étincelles, flammes, fex ouverts) pour exclure des coups de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Lavez-vous les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin de la journée

Creapure®

Version 3.7 / FR

Date de révision: 07.08.2020

spécification: 131878

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

de travail.

Classe d'explosibilité de
poussière : St1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les
aires de stockage et les con-
teneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Classe de stockage (Alle-
magne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

Matériel d'emballage : Matière appropriée: polyéthylène, Polypropylène

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

aucun(e) connu(e)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation
lunettes de sécurité en cas de formation de poussières

Protection des mains

Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du
corps : Vêtements de protection
Si un contact intensif avec la substance dangereuse ne peut
pas être exclu, (selon le danger), choisir des mesures de
protection supplémentaires, p. ex. tenue de protection.

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation
En présence de poussière, utiliser une protection adéquate
des voies respiratoires.
Masque de protection contre les poussières selon EN 149
FFP2

Creapure®

Version 3.7 / FR

Date de révision: 07.08.2020

spécification: 131878

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	poudre
Couleur	:	incolore ou légèrement jaune
Odeur	:	inodore
pH	:	7,4 (20 °C) Concentration: 14 g/l (solution saturée)
Point/intervalle de fusion	:	env. 290 °C Décomposition: oui
Point d'éclair	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	BZ 1 - ne s'allume pas. Méthode: VDI 2263
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	14 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	log Pow: -2 (20 °C)
Température d'auto- inflammabilité	:	> 800 °C Température d'inflammation pour la poussière tourbillonnée

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	:	149,1 g/mol
Classe d'explosibilité de poussière	:	St1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
-----------------------	---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Eviter les températures supérieures à 250°C.
---------------------	---	--

Creapure®

Version 3.7 / FR

Date de révision: 07.08.2020

spécification: 131878

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

Creatine Monohydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2000 mg/kg
Méthode: OECD TG 423
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (rat, Mâle/femelle): > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Creatine Monohydrate:

Espèce : Lapin
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Creatine Monohydrate:

Espèce : Lapin
Méthode : Directive 92/69/CEE, B.5
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Creapure®

Version 3.7 / FR

spécification: 131878

Date de la première version publiée:

Date de révision: 07.08.2020

N° du matériau:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Creatine Monohydrate:

Type de Test : Magnusson & Kligman
Espèce : cochon d'Inde
Méthode : Directive 96/54/CE, B.6
Résultat : pas sensibilisant
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composants:

Creatine Monohydrate:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames., Examen interne

Cancérogénicité

Composants:

Creatine Monohydrate:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune indication quant à un effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Creatine Monohydrate:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune indication d'effets toxiques pour la reproduction/le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Creatine Monohydrate:

Remarques : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Creatine Monohydrate:

Remarques : donnée non disponible

Creapure®

Version 3.7 / FR

Date de révision: 07.08.2020

spécification: 131878

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

Toxicité à dose répétée

Composants:

Creatine Monohydrate:

Espèce : Rat
NOAEL : 2000 mg/kg
Durée d'exposition : 28 jours
Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Composants:

Creatine Monohydrate:

Pas de donnée disponible

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Creatine Monohydrate:

Informations générales : La créatine apparaît dans le tissu musculaire et est produite par le foie et les reins. Des effets dangereux pour la santé humaine ne sont pas connus actuellement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Creatine Monohydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 92/69/EEC, C.2
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC : > 100 mg/l
Méthode: Directive 92/69/EEC, C.2
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 1000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Creapure®

Version 3.7 / FR

Date de révision: 07.08.2020

spécification: 131878

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Creatine Monohydrate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 96,6 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Examen interne

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Creatine Monohydrate:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -2 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne peuvent pas être réutilisés après un nettoyage adéquat, doivent être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations fédérales, nationales ou locales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Creapure®

Version 3.7 / FR

spécification: 131878

Date de la première version publiée:

Date de révision: 07.08.2020

N° du matériau:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit, car l'utilisation de la substance est déjà réglementée dans le cadre des prescriptions juridiques plus spécifiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

Creapure®

Version 3.7 / FR

spécification: 131878

Date de la première version publiée:

Date de révision: 07.08.2020

N° du matériau:

07.08.2020

Date d'impression: 12.11.2021

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR